DLP 20-4-83190581

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative
67084 STRASBOURG Cedex

Alsace : (88) 61.49.50 poste 453
Lorraine : (8) 337.26.45

ALSACE ET LORRAINE

Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges

BULLETIN TECHNIQUE N° 36
Le 15 juin 1983
"GRANDES CULTURES" envoi n° 22

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : D. CALLU

Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP STRASBOURG 55-08-00 F
Abonnement Annuel 140 F

Publication Périodique
CPPAP N° 523 AD

CEREALES

BLE D'HIVER

Maladies

Seules les situations tardives peuvent encore faire l'objet de traitements fongicides contre **la septoriose** et éventuellement contre **la rouille brune** (qui se développe rapidement dans certaines parcelles, notamment en région Hardt, et sur Talent et Fidel) ou **l'oïdium** (qui a peu évolué depuis notre dernier bulletin).

Pucerons sur épis

Ils sont observés sur feuilles et sur épis mais **les seuils d'intervention ne sont pas atteints**. Il est néanmoins conseillé de maintenir la surveillance jusqu'au stade pâteux.

Jaunissements

On note dans certaines parcelles d'Alsace et de Lorraine des jaunissements de la dernière feuille répartis par bandes, par ronds ou généralisés. D'abord signalés sur Arminda, ils affectent maintenant d'autres variétés. Ces symptômes ne sont certainement pas attribuables à une maladie ou un virus et sont probablement la conséquence d'un accident physiologique. Des analyses sont en cours dont les conclusions seront communiquées dans un prochain bulletin.

COLZA

L'Alternaria évolue lentement et les symptômes sur siliques, signalés dans de nombreuses parcelles, sont peu abondants. Néanmoins, cette maladie est observée de façon beaucoup plus fréquente sur tiges et pédoncules.

Nous sommes donc à l'heure actuelle à **l'époque optimale d'intervention** et il appartient aux producteurs de décider de l'opportunité de cette intervention en fonction du potentiel de rendement espéré de leur parcelle.

Les parcelles ayant reçu un traitement "Sclérotinia" ne sont pas dispensées de la protection contre l'Alternaria et ont même plus de chance de la valoriser, compte tenu de leur potentiel souvent élevé.

POMME-DE-TERRE

MILDIOU

A notre connaissance, aucune tache de mildiou n'est observée à ce jour. Cependant, des contaminations pouvant se produire au cours des prochaines pluies, le renouvellement du traitement préventif est conseillé dans le courant de cette semaine.

CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHERES DE PLEIN CHAMP

- Poireau -

TEIGNE DU POIREAU

Le vol des papillons de la 2ème génération se poursuit. Un deuxième traitement insecticide devrait être effectué dans la période du 20 au 21 juin.

- Céléri -

SEPTORIOSE

Renouveler la protection dès que possible. Ajouter un aphicide à la bouillie si des pucerons sont présents dans les cultures.

P.../46

- Crucifères -

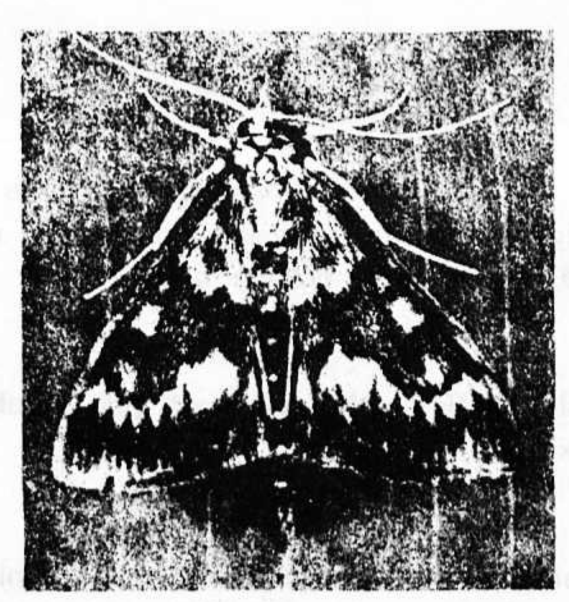
ALTISES

Le temps chaud de la semaine dernière a favorisé l'activité de ces insectes. Après reconnaissance des premiers dégâts, intervenir avec une spécialité commerciale à base d'endosulfan, de méthidathion, de deltamétrine, de parathion ...

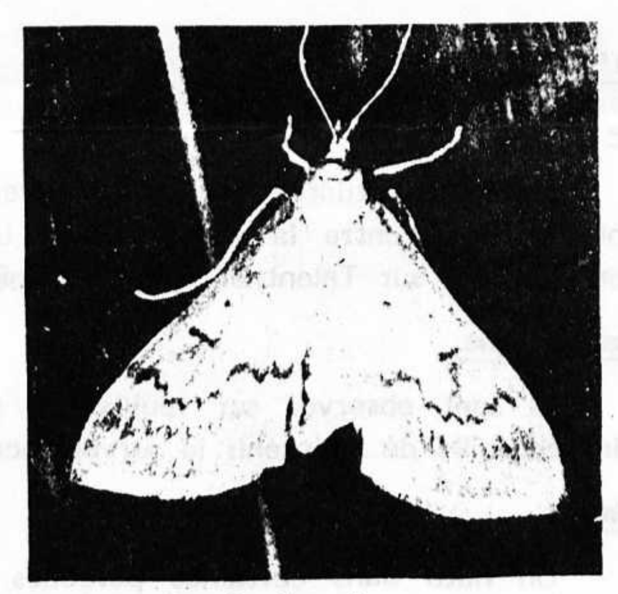
Tenir compte scrupuleusement des délais d'emploi avant la récolte.

M A I S

LUTTE CONTRE LA PYRALE DU MAIS




Pyrale mâle


Pyrale femelle

Photographies : Station Féderale CHANGINS

La pyrale du mais est le ravageur de loin le plus nuisible à la culture du mais.

Le degré d'infestation de la micro-région l'année précédente, ainsi que le nombre de pontes observées lors de la sortie des panicules mâles sont les critères qui permettent d'évaluer le risque de la parcelle.

La date optimale d'intervention, déterminée au moyen d'élevages et de méthodes de calcul coïncide souvent avec la sortie des panicules mâles. Ce stade favorise d'ailleurs une bonne réception et localisation à l'aisselle des feuilles de mais, des produits en formulation granulée.

Outre de nombreuses spécialités offertes dans le commerce en formulation granulée qui permettent de lutter efficacement contre la chenille à condition d'être appliquées aux dates et doses requises, il est à noter que deux produits sous formulation liquide viennent d'obtenir une autorisation provisoire de vente. Il s'agit du Décis à base de deltaméthrine (0,5 l/ha) et du Sumicidin 10 à base de fenvalérate (1,5 l/ha).

Ces deux produits, composés de pyréthrinoïdes de synthèse, offrent l'avantage d'une rémanence d'action suffisante permettant une application précoce à l'aide d'un pulvérisateur classique alors que le maïs mesure seulement 1,20 m ou 1,30 m de hauteur.

Mais :

Ces deux produits, et en particulier DECIS, font encourir le risque d'un développement important d'une espèce de pucerons, Rhopalosiphum padi. De telles pullulations, observées surtout en 1980 au début de la formation des grains (première quinzaine d'août) ont pu affecter gravement le rendement. Le choix d'une variété peu favorable à la multiplication de ces pucerons, comme d'ailleurs le recours à un mélange de ces spécialités avec un aphicide, ne semblent pas constituer une prévention suffisante à l'égard de ce phénomène, phénomène qui n'a pu, jusqu'à ce jour, être parfaitement expliqué. Une intervention de rattrapage contre un développement de pucerons pourra s'avérer délicate à réaliser, non seulement en raison du stade développé de la culture mais aussi de l'évolution "explosive" de telles populations. Seuls pourront être alors utilisés des produits autorisés à la vente pour lutter contre "les pucerons des épis des céréales".

Le Service de la Protection des Végétaux ne saurait donc trop attirer l'attention des utilisateurs de telles spécialités, sur les risques encourus avec ces produits et l'intérêt que présentent, à cet égard, les spécialités en formulation granulée qui n'engendrent pas de tels inconvénients.